

Châlons-en-Champagne, le 9 février 2021

Référence courrier :

CODEP-CHA-2021-006066

PAQA

1639, avenue Emile Hugues

06140 VENCE

OBJET :

Contrôle de supervision inopiné d'un organisme agréé (OARP) dans le cadre du renouvellement de la vérification initiale d'un scanner effectué le 19 janvier 2021

Organisme : PAQA / numéro d'agrément : OARP0080

Identifiant de l'inspection : INSNP-CHA-2021-0060

RÉFÉRENCES :

[1] Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants.

[2] Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-29, R. 1333-166, R. 1333-172 à R. 1333-174.

[3] Article 10 du décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants.

[4] Décision n°2010-DC-0191 de l'ASN du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-172 du Code de la santé publique.

[5] Décision n° 2010-DC-0175 de l'ASN du 4 février 2010 précisant les modalités techniques et les périodicités des contrôles prévus aux articles R. 4452-12 et R. 4452-13 du Code du travail ainsi qu'aux articles R. 1333-7 et R. 1333-95 du Code de la santé publique.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de ses attributions en références, l'Autorité de sûreté nucléaire a procédé le 19 janvier 2021 à un contrôle de supervision inopiné d'un renouvellement de vérification initiale réalisée, selon les exigences de la décision [5], par votre société dans un établissement de santé de Reims.

Ce contrôle avait pour objectif de vérifier, par sondage, la mise en œuvre des procédures de contrôle et le respect des exigences réglementaires liées aux vérifications de l'efficacité des moyens de radioprotection réalisées par les OARP. Les inspecteurs ont ainsi suivi les vérifications faites par le contrôleur.

Il ressort de l'inspection que les vérifications ont été réalisées de manière satisfaisante notamment du fait de la connaissance du système documentaire et de la pratique par le contrôleur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division

Signé par

D. LOISIL